

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE  
*cabinet@briffod-avocats.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE  
D'UN BATIMENT MITOYEN A USAGE D'HABITATION  
ET D'UN BATIMENT A USAGE D'ATELIER AVEC JARDIN  
sis sur la Commune du **PETIT-BORNAND-LES-GLIERES**  
devenue **GLIERES VAL DE BORNE** (Haute-Savoie),  
Lieudit « Les Moulins », 736 Route de l'Eglise

**MISE A PRIX : 100.000 € (CENT MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 03 MARS 2022 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : Sur la Commune de **LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES** devenue **GLIERES VAL DE BORNE** (Haute-Savoie) – 74130 – Lieudit « Les Moulins », 736 Route de l'Eglise :

- un bâtiment mitoyen à usage d'habitation avec terrain attenant, situé au numéro 736 de la Route de l'Eglise et cadastré **section AL** sous les numéros **406** (04ca), **408** (01a 13ca) et **410** (67ca),

- un bâtiment à usage d'atelier avec jardin, cadastré **section AL** sous les numéros **412** (68ca), **414** (22ca), **419** (30ca) et **420** (16ca).

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées.

**OCCUPATION** : Il résulte du procès-verbal de description dressé le 06 août 2018 par la SELARL HUGON, Huissier de Justice à TANINGES, que les biens dont s'agit constituent la résidence principale des propriétaires.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELARL HUGON, Huissier de Justice à TANINGES, le 06 août 2018 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 22 octobre 2018 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°18/01248, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 18 FÉVRIER 2022 de 11 heures à 12 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 03 janvier 2022.*